Démarche : PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : Ressortissants étrangers HORS

ALGERIENS - Première demande de titre de séjour ou changement de statut vers "ENTREPRENEUR/ PROFESSION LIBERALE" ou ressortissants ALGERIENS - Première demande de titre de séjour ou changement de

statut vers "COMMERCANT / ARTISAN / INDUSTRIEL"

Organisme : Délégation à l'immigration/Division de l'immigration professionnelle et

étudiante

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

La carte de séjour "entrepreneur / profession libérale" en application de l'article L. 421-5 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, ou le certificat de résidence algérien mention "profession non-salariée - commerçant-artisan-industriel-profession libérale" en application de l'article 7 de l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968, permettent d'exercer en France une activité non salariée pour une durée supérieure à 3 mois.

Vous êtes concerné par ce formulaire si vous souhaitez effectuer une première demande de titre de séjour ou un changement de statut pour exercer une activité commerciale, artisanale, industrielle ou libérale sur le territoire français. Vous êtes également concerné si vous êtes ressortissant de nationalité algérienne et que vous souhaitez déposer une première demande en France ou une demande de changement de statut vers une activité non-salariée (commerçant, artisan, industriel ou une profession libérale).

Votre activité doit être exercée à titre principal. Elle doit faire l'objet d'une inscription soit :

Au Registre du commerce

Au Registre des métiers

À l'Urssaf (pour les autres professions indépendantes non commerciales, artisanales ou industrielles).

Votre activité doit être économiquement viable et doit vous apporter des moyens d'existence suffisants.

Votre activité doit correspondre à vos qualifications ou à votre expérience professionnelle.

Vous devez être inscrit, selon le cas, au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à un ordre professionnel.

Le certificat de résidence algérien portera la mention profession non-salariée exercée.

Si vous êtes détenteur d'un visa C ou en situation irrégulière et que vous sollicitez un titre de séjour en qualité d' "entrepreneur / profession libérale" ou "commerçant-artisan-industriel-profession libérale" algérien, vous n'êtes pas concerné par ce formulaire. Vous devez prendre rendez-vous depuis le site internet de la préfecture de police de Paris pour solliciter votre admission exceptionnelle au séjour.

Liens utiles

Un tutoriel est à votre disposition pour mieux comprendre comment fonctionne le site demarches-simplifiees.fr: https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : Ressortissants étrangers HORS ALGERIENS - Première deman

Pour plus d'informations sur l'accueil des ressortissants étrangers sur Paris, rendez-vous sur le site internet de la préfecture de police de Paris, "accueil / démarches/ particuliers/ ressortissants étrangers" ou en utilisant le lien suivant :

https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/demarches-et-services-en-ligne/accueil-demarches

Suivi du dossier par un tiers

Vous pouvez inviter une personne à suivre votre dossier et à le modifier (par un travailleur social par exemple). Il suffit pour cela de cliquer sur le bouton "Inviter une personne à modifier ce dossier" en haut à droite de ce formulaire et d'entrer l'adresse courriel de la personne que vous souhaitez inviter.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Objet de ce formulaire

L'accueil des demandeurs de titre de séjour se fait désormais exclusivement sur rendezvous. ATTENTION : vous êtes invité à vérifier que le motif de votre demande ne relève pas d'une téléprocédure nationale listée à l'article R. 431-2 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile :

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043459010

Si tel est le cas vous êtes invité à effectuer vos démarches à l'adresse suivante :

https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/

En tant que personne sollicitant un premier titre de séjour ou un changement de statut vers un titre "entrepreneur / profession libérale" ou un certificat de résidence algérien mention "commerçant", vous devez déposer votre demande en joignant les pièces justificatives demandées nécessaires. Si votre dossier est complet, l'administration vous délivrera un rendez-vous afin d'examiner votre situation.

Ce formulaire ne concerne pas les demandes de renouvellement.

Votre lieu de résidence

Vous devez résider à Paris pour déposer votre demande sur ce formulaire. Si vous résidez dans un autre département, votre dossier sera rejeté pour irrecevabilité et vous devrez faire votre demande auprès de la préfecture de votre lieu de résidence.

Rappel de la réglementation

Ce formulaire s'adresse exclusivement aux personnes entrées régulièrement sur le territoire français.

ATTENTION: Un contrôle vigilant sera exercé par les services de la préfecture pour vérifier l'authenticité des pièces présentées lors du rendez-vous. La production de faux documents entraînera le rejet du dossier et vous expose à d'éventuelles poursuites judiciaires (articles 441-1 à 441-12 du Code pénal).

Suivi du dossier par un tiers

Vous pouvez inviter une personne à suivre votre dossier et à le modifier (par un travailleur social par exemple). Il suffit pour cela de cliquer sur le bouton "Inviter une personne à modifier ce dossier" en haut à droite de ce formulaire et d'entrer l'adresse courriel de la personne que vous souhaitez inviter.

FICHE DE RENSEIGNEMENT

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : Ressortissants étrangers HORS ALGERIENS - Première demartype de demande
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Première demande
Changement de statut
Titre demandé Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Entrepreneur / profession libérale
Certificat de résidence algérien "commerçant"
Votre numéro étranger, si vous en possédez un Le numéro étranger comporte 09 ou 10 chiffres maximum et aucune lettre (exemples : 9903025678 ou 753025678) :
Si le demandeur est titulaire d'une carte de séjour format carte de crédit rose, le numéro est situé sur la tranche droite du titre de séjour. Si le demandeur est titulaire d'une carte de séjour format carte de crédit bleu, le numéro est situé est situé en bas du recto à l'horizontale ("numéro personnel").
Si le demandeur est titulaire d'une attestation de prolongation, le numéro est situé en haut ("identifiant N° étranger ou N° de la demande)
Si le demandeur a validé son visa en ligne, il s'agit du numéro référence à 10 chiffres indiqué dans la confirmation du visa long séjour valant titre de séjour.
Si le demandeur est titulaire d'un récépissé de demande de titre de séjour le numéro comporte 10 chiffres et est situé en haut et à droite du document, au-dessus de la photo.
Votre numéro de visa Le numéro de votre visa comporte 09 chiffres et aucune lettre (exemple : 600012345). Il est situé en haut à droite de votre visa.
Nom
Nom d'usage
Prénom
Sexe Cochez la mention applicable, une seule valeur possible M
□ ^F
Né(e) le jj/mm/aaaa
à : (ville) Ville dans laquelle vous êtes né(e)

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : Ressortissants étrangers HORS ALGERIENS - Première de
Pays de naissance
Nationalité
E-mail Cette adresse e-mail doit être la vôtre
Téléphone portable Un SMS sera envoyé au numéro renseigné afin de vous informer de la disponibilité de votre titre de séjour
Le demandeur doit obligatoirement résider à Paris (code postal en 75) Les demandes des personnes résidant en dehors de Paris seront automatiquement clôturées. Pour rappel, les départements 77, 91, 92, 93, 94 et 95 ne font pas partie de Paris, les personnes résidant dans l'un de ces départements sont invitées à se rapprocher de la préfecture territorialement compétente.
Domicile en France du demandeur Numéro, nature et nom de la voie, code postal et ville de résidence du domicile.
Hébergement Si le demandeur est hébergé : merci d'indiquer l'identité de l'hébergeant(e) [M. ou Mme - Nom et prénom de l'hébergeant(e)].
Identité des parents du demandeur Nom du père du demandeur
Prénom du père du demandeur
Date de naissance du père du demandeur
Nom de la mère du demandeur
Prénom de la mère du demandeur
Date de naissance de la mère du demandeur

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : Ressortissants étrangers HORS ALGERIENS - Première demar
Nom du père du demandeur
Prénom du père du demandeur
Date de naissance du père du demandeur
Nom de la mère du demandeur
Prénom de la mère du demandeur
Date de naissance de la mère du demandeur
Nom du père du demandeur
Prénom du père du demandeur
Date de naissance du père du demandeur
Nom de la mère du demandeur
Prénom de la mère du demandeur
Date de naissance de la mère du demandeur
Je certifie exactes les informations indiquées dans le présent formulaire.
Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Je suis informé(e) que les titres, actes d'état civil et documents présentés dans le cadre de la présente demande de titre de séjour feront l'objet d'une authentification auprès des autorités compétentes ou organismes qui les ont émis. Cochez la mention applicable Oui
□ Non
J'atteste être en possession des originaux des documents présentés et serai en mesure de les produire le jour du rendez-vous pour dépôt de dossier et prise des empreintes. Cochez la mention applicable Oui

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : Ressortissants étrangers HORS ALGERIENS - Première demar
PIECES A PRODUIRE
Merci de numériser les documents exclusivement au format PDF et les enregistrer en cliquant sur le bouton choisir le fichier. Le jour du rendez-vous : merci de vous munir d'une copie papier de l'ensemble des mêmes documents que ceux scannés ici. La présentation de photos sur téléphone portable le jour du rendez-vous n'est pas autorisée et votre demande ne pourrait pas être considérée comme complète.
Les documents produits doivent être clairs et lisibles.
Les documents au format JPEG, PNG et TIF ne sont pas recevables.
Les fichiers en ligne (type Cloud) ne peuvent pas être téléchargés pour des raisons de sécurité.
Merci de ne produire que les documents sollicités.
Pour être recevables les documents produits doivent être rédigés en français ou être traduits en français par un traducteur assermenté.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ Carte de séjour ou visa de long séjour valant titre de séjour validé ou visa de long séjour
Depuis le 18 février 2019, le titulaire d'un visa long séjour valant titre de séjour valide en ligne son visa (sur le site du ministère de l'intérieur), au plus tard trois mois après son entrée en France.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif de nationalité
Passeport en cours de validité (pages d'identité et de validité) ou attestation consulaire avec photographie, datée de moins d'un an, faisant expressément mention de la nationalité du demandeur ou tout autre document permettant de justifier de manière probante de la nationalité (carte d'identité, carte consulaire, etc).
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif de domicile daté de moins de six mois
Exemples : facture d'électricité ou d'eau ou de gaz ou de téléphone fixe (facture de mobile non acceptée) ou d'accès à internet ou bail de location (faisant apparaître le nom et les coordonnées des parties) assorti de la dernière quittance de loyer ou la taxe d'habitation, datée de moins de 6 mois.
La date d'émission du justificatif de domicile doit être de moins de 6 mois, y compris pour un échéancier.
Si le demandeur est hébergé à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Lettre d'hébergement datée et signée
La lettre d'hébergement n'est à produire que si le demandeur est hébergé par un particulier.
La lettre d'hébergement doit dater de moins de 6 mois, préciser à la fois le nom de l'hébergeant et le nom de l'hébergé, et être signée par l'hébergeant.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeant

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : Ressortissants étrangers HORS ALGERIENS - Première deman

Titre de séjour, carte nationale d'identité ou passeport de l'hébergeant.

Si vous sollicitez un titre de séjour « entrepreneur/ profession libérale » (art. L. 421-5 du code de l'entrée et du séjour
des étrangers et du droit d'asile). TOUTES NATIONALITES HORS ALGERIENS
Pièce justificative à joindre en complément du dossier
En cas d'activités commerciale, industrielle ou artisanale
_

En cas de création (changement de statut ou nouvelle activité), fournir les documents suivants :

- avis rendu par la plateforme en charge de la main d'œuvre étrangère compétente dans le département dans lequel le projet est envisagé ;
- justificatif d'immatriculation de l'entreprise (statuts, extrait K ou Kbis) ou d'affiliation au régime social des indépendants,
- les documents prévus par l'arrêté INTV1629756A du 28 octobre 2016 relatif aux pièces à produire pour la demande de délivrance de la carte de séjour « entrepreneur/profession libérale ».

Pièce justificative à joindre en complément du dossier En cas de poursuite d'activité

Fournir les documents suivants :

- justificatif d'immatriculation de l'entreprise (statuts, extrait K ou Kbis) ou d'affiliation au régime social des indépendants,
- les documents prévus par l'arrêté INTV1629756A du 28 octobre 2016 relatif aux pièces à produire pour la demande de délivrance de la carte de séjour « entrepreneur/profession libérale »,
- tout justificatif de l'effectivité de l'entreprise (contrats, commandes, factures,...) et des ressources tirées de l'activité au moins équivalentes au SMIC à temps plein (dernier(s) avis d'imposition du demandeur, bulletins de paie).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier En cas d'activité libérale

En cas de création (changement de statut ou nouvelle activité), fournir les documents suivantes :

- justificatif d'immatriculation URSSAF et justification des capacités de votre activité à lui procurer un niveau de ressources au moins équivalentes au SMIC à temps plein.

En cas de poursuite d'activité :

- tout justificatif de l'effectivité de l'activité et justification des ressources tirées de l'activité au moins équivalentes au SMIC à temps plein.

Si exercice d'une profession réglementée :

- autorisation d'exercice ou inscription à l'ordre concerné.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier En cas d'activités commerciale, industrielle ou artisanale

En cas de création (changement de statut ou nouvelle activité), fournir les documents suivants :

- avis rendu par la plateforme en charge de la main d'œuvre étrangère compétente dans le département dans lequel le projet est envisagé ;
- justificatif d'immatriculation de l'entreprise (statuts, extrait K ou Kbis) ou d'affiliation au régime social des indépendants,
- les documents prévus par l'arrêté INTV1629756A du 28 octobre 2016 relatif aux pièces à produire pour la demande de délivrance de la carte de séjour « entrepreneur/profession libérale ».

Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ En cas de poursuite d'activité

Fournir les documents suivants :

- justificatif d'immatriculation de l'entreprise (statuts, extrait K ou Kbis) ou d'affiliation au régime social des indépendants,
- les documents prévus par l'arrêté INTV1629756A du 28 octobre 2016 relatif aux pièces à produire pour la demande de délivrance de la carte de séjour « entrepreneur/profession libérale »,
- tout justificatif de l'effectivité de l'entreprise (contrats, commandes, factures,...) et des ressources tirées de l'activité au moins équivalentes au SMIC à temps plein (dernier(s) avis d'imposition du demandeur, bulletins de paie).

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : Ressortissants étrangers HORS ALGERIENS - Première deman Pièce justificative à joindre en complément du dossier En cas d'activité libérale En cas de création (changement de statut ou nouvelle activité), fournir les documents suivantes : - justificatif d'immatriculation URSSAF et justification des capacités de votre activité à lui procurer un niveau de ressources au moins équivalentes au SMIC à temps plein. En cas de poursuite d'activité : - tout justificatif de l'effectivité de l'activité et justification des ressources tirées de l'activité au moins équivalentes au SMIC à temps plein. Si exercice d'une profession réglementée : - autorisation d'exercice ou inscription à l'ordre concerné. Pièce justificative à joindre en complément du dossier En cas d'activités commerciale, industrielle ou artisanale En cas de création (changement de statut ou nouvelle activité), fournir les documents suivants : - avis rendu par la plateforme en charge de la main d'œuvre étrangère compétente dans le département dans lequel le projet est envisagé; - justificatif d'immatriculation de l'entreprise (statuts, extrait K ou Kbis) ou d'affiliation au régime social des indépendants, - les documents prévus par l'arrêté INTV1629756A du 28 octobre 2016 relatif aux pièces à produire pour la demande de délivrance de la carte de séjour « entrepreneur/profession libérale ». Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ En cas de poursuite d'activité Fournir les documents suivants : - justificatif d'immatriculation de l'entreprise (statuts, extrait K ou Kbis) ou d'affiliation au régime social des indépendants, - les documents prévus par l'arrêté INTV1629756A du 28 octobre 2016 relatif aux pièces à produire pour la demande de délivrance de la carte de séjour « entrepreneur/profession libérale », - tout justificatif de l'effectivité de l'entreprise (contrats, commandes, factures,...) et des ressources tirées de l'activité au moins équivalentes au SMIC à temps plein (dernier(s) avis d'imposition du demandeur, bulletins de paie). Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ En cas d'activité libérale En cas de création (changement de statut ou nouvelle activité), fournir les documents suivantes : - justificatif d'immatriculation URSSAF et justification des capacités de votre activité à lui procurer un niveau de ressources au moins équivalentes au SMIC à temps plein. En cas de poursuite d'activité : - tout justificatif de l'effectivité de l'activité et justification des ressources tirées de l'activité au moins équivalentes au SMIC à temps plein. Si exercice d'une profession réglementée : - autorisation d'exercice ou inscription à l'ordre concerné. Si vous sollicitez un certificat de résidence algérien mention "commerçant-artisan-industriel-profession libérale". ALGERIENS UNIQUEMENT. Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif d'immatriculation de l'entreprise (statuts, extrait K ou Kbis) Pièce justificative à joindre en complément du dossier Inscription (ou affiliation) auprès d'un organisme professionnel Pièce justificative à joindre en complément du dossier Inscription au répertoire des métiers de moins de 3 mois

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : Ressortissants étrangers HORS ALGERIENS - Première deman
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Affiliation au régime social des indépendants
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Si exercice d'une profession réglementée : fournir l'autorisation d'exercice ou d'inscription à l'ordre concerné
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif d'immatriculation de l'entreprise (statuts, extrait K ou Kbis)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Inscription (ou affiliation) auprès d'un organisme professionnel
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Inscription au répertoire des métiers de moins de 3 mois
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Affiliation au régime social des indépendants
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Si exercice d'une profession réglementée : fournir l'autorisation d'exercice ou d'inscription à l'ordre concerné
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif d'immatriculation de l'entreprise (statuts, extrait K ou Kbis)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Inscription (ou affiliation) auprès d'un organisme professionnel
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Inscription au répertoire des métiers de moins de 3 mois
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Affiliation au régime social des indépendants
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Si exercice d'une profession réglementée : fournir l'autorisation d'exercice ou d'inscription à l'ordre concerné